# Faits saillants de la réunion du Conseil du 22 mars 2022

Le Conseil scolaire catholique Nouvelon a tenu une réunion extraordinaire le 22 mars 2022. Voici les faits saillants de cette séance publique :

* Le Conseil approuve la désignation des zones 3 et 8, qui comprennent les cantons de Chapleau, White River, Hornepayne, Dubreuilville, les cantons non organisés de la région de Chapleau et la municipalité de Wawa, comme des zones à faible population.
* La répartition des conseillères et des conseillers scolaires pour les Élections municipales et scolaires 2022, telle que présentée à l’Annexe A, est approuvée par le Conseil.
* Le Conseil approuve l’utilisation de l’excédent accumulé pour mener les projets de construction pour neutralité carbone des écoles St-Denis et St-Charles Borromée avec le fournisseur Ameresco, si les ententes sont acceptables pour les deux parties. Les montants excédant les subventions disponibles sont estimés à 630 000 $ pour les projets de St-Denis et à 655 000 $ pour ceux de St-Charles Borromée.